

Le 8 décembre 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 8 décembre 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté numéro 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Audrey Dépault, conseillère
Monsieur Jimmy Robert, conseiller
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

AUSSI PRÉSENTS PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

2020-12-147 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 décembre 2020 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2. MOT DU MAIRE

2020-12-148 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 décembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2	MOT DU MAIRE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR
6	AFFAIRES DU CONSEIL

Le 8 décembre 2020

6.1	DEMANDE D'INTERVENTION / BELL CANADA / PROJET I14766 PLAN CMO1 / AUTORISATION DE SIGNATURE
7	ADMINISTRATION
7.1	GREFFE
7.1.1	REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS
7.1.2	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / 2021
7.1.3	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 661 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021
7.1.4	ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 662 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS
7.1.5	RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
7.2	TRÉSORERIE
7.2.1	LISTE DES COMPTES
7.3	RESSOURCES HUMAINES
7.3.1	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE
7.3.2	SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE
8	SÉCURITÉ PUBLIQUE
8.1	SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE / ADOPTION
9	TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
10	URBANISME ET ENVIRONNEMENT
11	LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE
12	AFFAIRES NOUVELLES
13	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
14	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2020-12-149 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 sans modification.

ADOPTÉE

2020-12-150 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2020 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2020-12-151 6.1 **DEMANDE D'INTERVENTION / BELL CANADA / PROJET I14766 PLAN CMO1 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

D'AUTORISER la demande d'intervention associée au projet Bell Canada I14766 plan CMO1 en vue de la réalisation des travaux sur le territoire de la municipalité selon la demande et le plan fourni.

D'AUTORISER Mme Lily Ducharme, directrice de l'urbanisme, à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande de consentement municipal.

ADOPTÉE

2020-12-152 7.1.1 **REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.5 du règlement numéro 646 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier ou le secrétaire-trésorier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du registre public des déclarations des élus, lequel ne contient aucune déclaration.

ADOPTÉE

2020-12-153 7.1.2 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE le contrat des assurances générales viendra à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de la Mutuelle;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurance municipal avec la Mutuelle des municipalités du Québec, pour l'année 2021, au montant de quarante mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars (40 594 \$) taxes incluses.
Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

2020-12-154 7.1.3 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 661 / RÈGLEMENT APPROUVANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Audrey Dépault
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 661 intitulé :

« Règlement approuvant les prévisions budgétaires et décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2021 ».

ADOPTÉE

2020-12-155 7.1.4 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 662 / RÈGLEMENT REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 659 IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny
et RÉSOLU

QUE soit adopté le Règlement numéro 662 intitulé :

« Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités ».

ADOPTÉE

2020-12-156 7.1.5 RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport intitulé « Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 » de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil préparé et déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Ron Kelley tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 4 décembre 2020.

ADOPTÉE

2020-12-157 7.2.1 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent sept mille quatre cent quatre-vingt-un dollars et trente-sept cents (207 481,37 \$).

ADOPTÉE

2020-12-158 7.3.1 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la piscine municipale soit majoré de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2021.

(Budget 2021 et suivants)

ADOPTÉE

2020-12-159 7.3.2 SERVICE DES LOISIRS / RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL / BIBLIOTHÈQUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

QUE le taux horaire du personnel de la bibliothèque soit majoré de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2021.

(Budget 2021 et suivants)

ADOPTÉE

2020-12-160 8.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE / ADOPTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 1^{er} juin 2010;

CONSIDÉRANT l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie durant sa 6^e année d'application;

CONSIDÉRANT le SCRSI révisé qui fut adopté par le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la séance du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au projet de schéma révisé par la MRC en accord avec les recommandations du ministère de la Sécurité publique afin d'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit que chaque municipalité concernée et l'autorité régionale déterminent les actions spécifiques qu'elles doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale fixés au schéma et déterminer leurs conditions de mise en œuvre dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera chargée;

CONSIDÉRANT l'article 47 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prévoit une immunité aux municipalités qui ont adopté et respecté les actions du plan de mise en œuvre contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de leur MRC;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par monsieur Jimmy Robert
et RÉSOLU

D'ENTÉRINER les objectifs de protection optimale fixés dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC le 25 novembre 2020 et;

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil contenu au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2020-12-161

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 8 décembre 2020 à 19 h 4.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière